

PLONGEUR

2009

Étude  
métier

HÔTELLERIE - RESTAURATION & ACTIVITÉS CONNEXES

Nourrir



*D'après une étude réalisée pour le compte  
de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications  
de l'Hôtellerie et de la Restauration par CHD Expert,  
institut de collecte, de gestion et d'analyse des données sur le marché  
de la Consommation Hors Domicile.*

# Sommaire

## RAPPELS

4

Contexte et Objectifs de l'étude  
Méthodologie de l'étude

## 1. SYNTHÈSE

6

1.1 Le poste de plongeur  
1.2 Dénombrement des postes

## 2. RÉSULTATS DÉTAILLÉS

8

2.1 Les taux d'emploi  
2.2 Caractéristiques des établissements employeurs  
2.3 Caractéristiques du poste  
2.4 Les rémunérations et les avantages en nature  
2.5 Le profil du poste

3

# RAPPELS

## Contexte et objectifs de l'étude<sup>1</sup>

### Contexte de l'étude

Le Fafih, OPCA de l'Hôtellerie, de la Restauration et des activités connexes a lancé un appel à proposition d'étude au bénéfice de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du secteur. L'Observatoire est une structure paritaire mise en place par les partenaires du secteur de l'Hôtellerie-Restauration.

### Objectifs de l'étude

Les objectifs d'information de l'étude consistaient à :

#### Quantifier la population des plongeurs

- Population totale : nombre de salariés occupant la fonction (indépendamment de l'intitulé du poste)
- Nombre d'établissements employeurs

#### Qualifier les emplois occupés

- Définition de l'emploi et dénomination exacte du poste
- Diplômes obtenus (généraux, professionnels) et formation suivie
- Sexe et âge des employés au poste
- Ancienneté (dans la vie active, dans le secteur professionnel, dans le type d'emploi, dans l'emploi actuel)
- Rémunérations au poste

#### Qualifier les établissements employeurs

- Type et catégorie d'établissements (segment d'activité, nombre de salariés, de couverts servis, TMR<sup>2</sup>, nombre d'étoiles et de chambres en hôtellerie)
- Pour les établissements employant des plongeurs : nombre de personnes en cuisine et répartition par postes de travail
- Distinction entre salariés des établissements indépendants et de chaînes

1. L'enquête a été réalisée pour le compte de l'observatoire par le cabinet CHD EXPERT au cours des mois de janvier et février 2009.  
2. Ticket moyen par repas.

## Méthodologie de l'étude

L'étude a été réalisée sous forme d'enquête par téléphone, à l'aide d'un questionnaire d'enquête conçu par CHD EXPERT, validé par le Fafih et pré-testé qualitativement avant le démarrage de l'enquête.

L'échantillon finalement interrogé était composé de :

- 206 établissements employant des plongeurs

Au total, 1396 contacts téléphoniques ont été menés auprès des différents segments considérés dans l'enquête, 206 aboutissant à des questionnaires complets (données recueillies sur un ou plusieurs salariés au poste de plongeur).

L'échantillon a été composé de façon strictement aléatoire, sur la base des fichiers exhaustifs des CHR et des restaurants collectifs de CHD EXPERT. Les interviews ont été réalisées par des enquêteurs CHD EXPERT formés et briefés, sous le contrôle permanent d'un superviseur terrain.

Aucun redressement n'a été effectué au niveau des traitements statistiques des données d'enquête, dans la mesure où l'ensemble des contacts effectués en CHR (questionnaires courts et longs) a été le reflet du marché global en termes de segments d'activités.

Le nombre plus ou moins important de questionnaires réalisés sur chaque segment, est la conséquence des taux d'emploi variables par secteur d'activité pour les trois fonctions prises en compte. Seules les collectivités sont largement sous-représentées, et le taux d'emploi des plongeurs doit être recalculé.

# 1. SYNTHÈSE



## 1.1. Le poste de plongeur

### → Caractéristiques des établissements

En France, en 2009, le **taux d'emploi** du poste de plongeur est de 28%. Les collectivités (avec un taux d'emploi de 46%) sont les établissements les plus fréquemment employeurs des plongeurs, alors que le taux d'emploi de la fonction tombe à 15% en CHR.

Le **profil de l'établissement** employant un plongeur : un restaurant (35%) indépendant (87%) de taille moyenne (9 salariés) avec un TMR compris entre 10 et 15 € (42%) et un nombre moyen de couverts compris entre 50 et 99 (42%), ou une collectivité (27%).

On compte en moyenne 1.05 plongeur (dans les établissements employant au moins un plongeur) contre 1.02 cuisinier, et 0.40 chef de cuisine.

### → Caractéristiques du poste

Les **intitulés** les plus fréquents pour le poste sont « plongeur » dans 47% des cas mais aussi « cuisinier » pour 23% et « agent d'entretien » ou « agent polyvalent » dans 10% des cas. Rares sont les plongeurs qui se consacrent uniquement à la plonge, d'où la diversité dans l'intitulé des postes. La quasi-totalité des plongeurs n'ont aucun subordonné à encadrer. La fonction de plongeur est essentiellement un poste d'exécution.

De même, les **tâches** incluses dans le poste de plongeur ne sont pas spécifiques à la plonge mais concernent également la cuisine. Ainsi, ils sont 94% à laver la vaisselle, 67% à nettoyer les batteries, 59% à nettoyer la cuisine, 37% à éplucher les légumes et enfin 33% à préparer les plats froids.

### → Temps de travail et rémunération

En 2009, le **temps de travail** moyen hebdomadaire d'un plongeur est de 36h avec aucune différence significative en fonction du secteur.

La **rémunération annuelle brute** pour un plongeur en 2009 est de 16 153€. Il existe cependant des différences de salaires entre les secteurs d'activité, le sexe et l'âge. En effet, les débits de boisson proposent des salaires inférieurs à la moyenne avec 15 100 €, les hommes gagnent 7% de plus que les femmes (16 575€ contre 15 522 € pour les femmes). De plus, la rémunération augmente avec l'âge du plongeur qui peut être justifiée par une plus grande expérience (17 500 € pour les plus de 65 ans contre 15 338€ pour les moins de 25 ans). En revanche, l'obtention d'un diplôme ne joue pas dans la rémunération des plongeurs.

En plus des déjeuners (78%) et des dîners (48%) pris sur place, 39% des plongeurs bénéficient de la blanchisserie et 27% d'une mutuelle. Les **avantages en nature** sont d'ailleurs plus importants dans les collectivités où les établissements sont de taille plus importante. En revanche, peu de primes leur sont accordées : seuls 41 % touchent une prime, d'un montant moyen de 565€.

### → Profil des plongeurs

Des hommes (59%), ayant travaillé précédemment dans la restauration (32% ont travaillé dans un restaurant, un bar ou un café indépendant). De plus, 34% des plongeurs n'ont aucun diplôme et aucune tranche d'âge ne se distingue réellement pour ce poste.

## 1.2. Dénombrement des postes

### Étape 1 : dénombrement des segments

Nous avons quantifié le nombre d'établissements sur chaque segment de marché considéré dans l'enquête, en dénombrant les adresses des bases de données exhaustives de CHD EXPERT.

### Étape 2 : calcul du nombre d'établissements employeurs

En appliquant les taux d'emplois mesurés par l'étude au nombre d'établissements de chaque segment, nous obtenons le nombre d'établissements employant la fonction de plongeur sur chaque segment.

### Étape 3 : dénombrement du nombre de salariés

En multipliant le nombre moyen de salariés par établissement employeur, par le nombre d'établissements employeurs (calculé lors des étapes précédentes), nous obtenons le nombre total d'employés sur chaque segment de marché considéré, et au total de la restauration hors domicile en France<sup>1</sup>.

**Début 2009, il y aurait donc en France 149 000 plongeurs dans 68 000 établissements** (restauration commerciale collective).

### Les plongeurs

	Nombre d'établissements	Taux d'emploi	Nombre d'établissements employeurs	Nombre moyen de plongeurs	Nombre total de plongeurs
Restaurants	64 466	16 %	10 315	1,1	11 346
Brasseries et cafés-restaurants	21 103	21,5 %	4 537	1,1	4 991
Hôtels	18 686	18,8 %	3 513	1,2	4 216
Débîts de boisson	29 727	3,8 %	1 130	1,1	1 243
Collectivités	106 500	45,9 %	48 884	2,6	127 097
Total	240 482	28,4 %	68 378	2,2	148 892

1. Attention, cette méthode est sommaire et ne permet pas une évaluation précise du nombre d'employés plongeurs en raison de la multiplication des facteurs d'incertitude statistique, mais permet d'aboutir à une estimation raisonnable de ce nombre.

## 2. RÉSULTATS DÉTAILLÉS

### 2.1. Taux d'emploi du poste de plongeur

Selon le secteur d'activité

	Plongeur	Total
Débites de boissons	3,8 %	530
Restaurants	16 %	445
Brasseries et cafés-restaurants	21,5 %	149
Hôtels	18,8 %	144
Collectivités	45,9 %	122
Moyenne pondérée	28,4 %	1 396

Base totale interrogée : 1 396 établissements

Selon l'activité détaillée

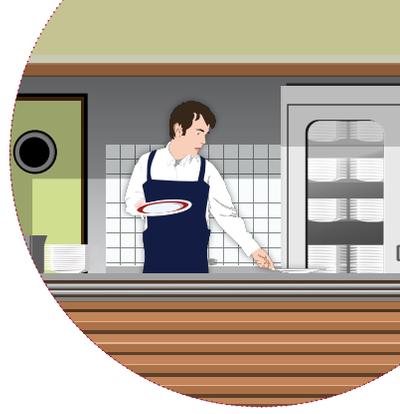
	Plongeur	Total
Un bar	4,4 %	272
Un restaurant	13,1 %	268
Un café	3,1 %	258
Une pizzeria	20,3 %	177
Un hôtel restaurant	27 %	100
Un café-restaurant ou bar restaurant	21,3 %	89
Une brasserie	21,7 %	60
Une collectivité scolaire ou d'enseignement	43,9 %	57
Une collectivité de santé ou social (3 <sup>ème</sup> âge)	46,5 %	43
Un restaurant d'entreprise ou administration	61,1 %	18

Base totale interrogée : 1 396 établissements

En 2009, le taux d'emploi des plongeurs en France est de l'ordre de 15% en CHR, et de près de 46% dans les collectivités. Le taux d'emploi moyen pour toute la restauration (commerciale et collective) s'établit, après pondération, à 28%.

Les plus gros employeurs de plongeurs en CHR sont les brasseries et les cafés-restaurants avec un taux d'emploi de 22%.

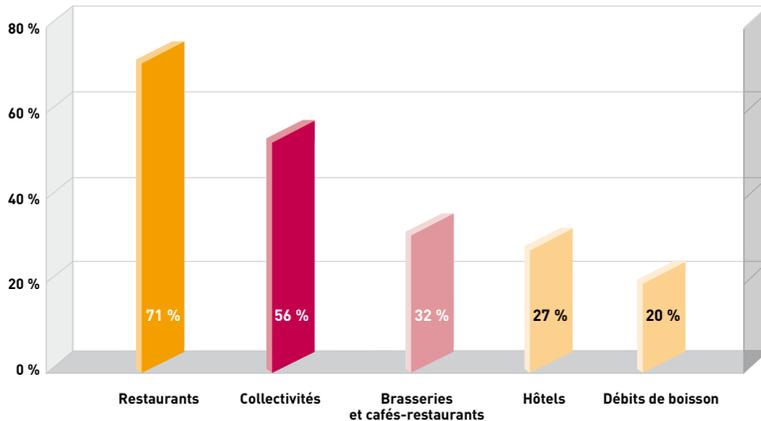
Si on regarde plus en détail, on s'aperçoit que les plongeurs sont plus particulièrement présents, en restauration collective dans les restaurants d'entreprises (62%), et en CHR dans les hôtels restaurants (27%).



## 2.2. Caractéristiques des établissements employeurs

### → Activités des établissements employant au moins un plongeur

#### Activité regroupée



Base : 206 établissements employant au moins un plongeur

Pour rappel, le taux d'emploi des plongeurs est de l'ordre de 15% en CHR et de 46% en collectivités.

Toutes les catégories d'établissements sont concernées par le poste de plongeur. En effet, les restaurants sont les premiers employeurs (35%) suivis par les collectivités (27% des établissements employeurs), puis les brasseries (16%), les hôtels (13%) et enfin les débits de boissons (10%).

#### Activité détaillée

	Effectifs	%
Une pizzeria	36	17,5 %
Un restaurant	35	17 %
Un hôtel restaurant	27	13,1 %
Une collectivité scolaire ou d'enseignement	25	12,1 %
Une collectivité de santé ou sociale (3 <sup>ème</sup> âge)	20	9,7 %
Un café-restaurant ou bar restaurant	19	9,2 %
Une brasserie	13	6,3 %
Un bar	12	5,8 %
Un restaurant d'entreprise ou administration	11	5,3 %
Un café	8*	3,9 %
Total	206	100 %

Base : 206 établissements employant au moins un plongeur.\*Attention effectifs faibles

Si on regarde plus en détail, parmi les restaurants on s'aperçoit que se sont les pizzerias qui sont les employeurs de plongeurs les plus nombreux (18% au total).

Parmi les collectivités, ce sont les établissements scolaires ou d'enseignement qui représentent le plus grand nombre d'employeurs (12%).

Les plongeurs ne travaillent dans des cafés que dans 4% des cas.



## ➔ Autres caractéristiques des établissements employant au moins un plongeur

### Gestion

	Effectifs	%
Indépendant	131	87,3 %
Franchisé	8	5,3 %
Membre d'une enseigne volontaire	1	0,7 %
Fait partie d'une chaîne ou d'un groupe	10	6,7 %
Total	150	100 %

Base : 206 établissements employant au moins un plongeur.

### Taille salariale

	Effectifs	%
Un seul	11	5,3 %
2 employés	25	12,1 %
3 employés	23	11,2 %
4 ou 5 employés	39	18,9 %
6 à 9 employés	51	24,8 %
10 à 19 employés	27	13,1 %
20 employés et plus	30	14,6 %
Total	206	100 %

Base : 206 établissements employant au moins un plongeur.

### Taille salariale : moyenne

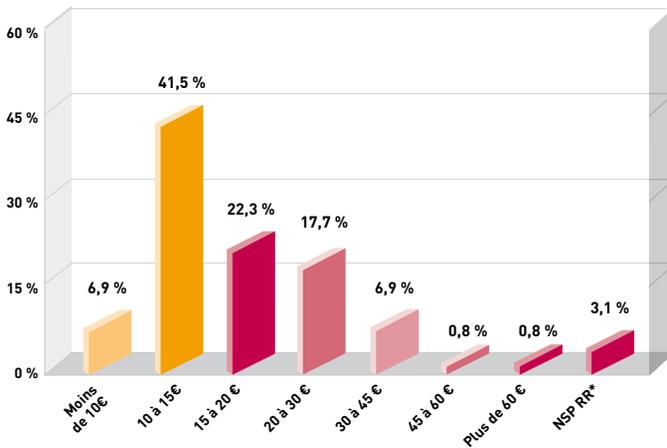
	Restaurants	Brasseries et cafés-restaurants	Hôtels	Débites de boisson	Collectivités	Total
Moyenne	7*	7*	11	4*	12	9

Base : 206 établissements employant au moins un plongeur. \*Attention effectifs faibles

Les établissements employant des plongeurs sont avant tout des indépendants (87%), de taille plutôt conséquente (9 salariés en moyenne) ce qui s'explique surtout par le poids important des emplois en collectivités (dont les structures salariales sont plus importantes que celles des CHR).

## → Restaurants employant au moins un plongeur

### TMR (Ticket Moyen par Repas)



### Nombre de couverts

	Effectifs	%
Moins de 25	14	10,8 %
25 à 49	35	26,9 %
50 à 99	54	41,5 %
100 à 199	18	13,8 %
200 ou plus	6	4,6 %
NSP-RR*	3	2,3 %
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>100 %</b>

Base : 130 restaurants employant au moins un plongeur.

\* Ne sait pas.

Sur les 130 restaurants interrogés employant un plongeur, 42% ont un TMR compris entre 10 et 15 €, et 42% servent entre 50 et 99 couverts par jour.

## → Hôtels employant au moins un plongeur

### Nombre de chambres

	Effectifs	%
Moins de 25 chambres	13	48,1 %
25 à 49 chambres	6	22,2 %
50 à 99 chambres	6	22,2 %
100 à 199 chambres	2	7,4 %
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>100 %</b>

Base : 27 hôtels employant au moins un plongeur.

### Nombre d'étoiles

	Effectifs	%
Aucune	6	22,2 %
2 étoiles	15	55,6 %
3 étoiles	5	18,5 %
4 étoiles	1	3,7 %
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>100 %</b>

Base : 206 établissements employant au moins un plongeur

Les hôtels employant des plongeurs sont plutôt de petite taille (48% ont moins de 25 chambres) et de moyenne gamme (56% ont 2 étoiles).

## → Poids du plongeur dans les fonctions de cuisine

### Nombre de salariés par fonction

Établissements employant des plongeurs	Nombre moyen d'employés par établissement
"Plongeur"	1,01
Chef de cuisine	0,40
Second de cuisine	0,17
Chef de partie	0,08
Cuisinier	1,02
Pâtissier	0,07
Commis de cuisine	0,18
Pizzaiolo	0,14

Base : 206 établissements employant au moins un plongeur

Les plongeurs représentent 33 % des postes de cuisine dans les établissements où ils sont employés.

### Nombre de plongeurs par activité

	Répondants	Moyenne
Restaurants	47	1,1
Brasseries et cafés-restaurants	15	1,1
Hôtels	20	1,2
Débites de boisson	20	1,1
Collectivités	36	2,6
Total	138*	1,5

\*138 établissements employant des "vrais" plongeurs.

Parmi les établissements employant des plongeurs, ce poste avec 1,01 « plongeur » en moyenne par établissement n'est pas le mieux représenté, puisque les mêmes établissements emploient en moyenne 1,02 cuisinier.

Les collectivités emploient deux fois plus de plongeurs (2,6 en moyenne quel que soit l'intitulé du poste) que les employeurs en CHR (1,1 en moyenne), avec au total des différents segments, 1,5 plongeur par établissement.

## 2.3. Caractéristiques du poste de plongeur

### → Intitulé exact du poste et secteur d'emploi<sup>1</sup>

#### Intitulé exact du poste

	Effectifs	%
Plongeur	114	47,3 %
Cuisinier / commis de cuisine	56	23,2 %
Agent d'entretien	25	10,4 %
Agent polyvalent	25	10,4 %
Agent de service	13	5,4 %
Serveur	4	1,7 %
Réceptionniste	2	0,8 %
Assistant de fabrication	2	0,8 %
Total	241	100 %

#### Secteur d'emploi

	Restaurants	Cafés-restaurants	Hôtels	Débits de boisson	Collectivités	Total
Plongeur	57,9 %	42,4 %	59,4 %	66,7 %	29,1 %	47,3 %
Cuisinier / commis de cuisine	27,6 %	36,4 %	34,4 %	-	15,2 %	23,2 %
Agent d'entretien	-	-	-	-	31,6 %	10,4 %
Agent polyvalent	9,2 %	18,2 %	3,1 %	33,3 %	5,1 %	10,4 %
Agent de service	-	-	-	-	16,5 %	5,4 %
Serveur	2,6 %	3 %	3,1 %	-	-	1,7 %
Réceptionniste	-	-	-	-	2,5 %	0,8 %
Assistant de fabrication	2,6 %	-	-	-	-	0,8 %
Total	76	33	32	21	79	241

Les intitulés exacts du poste de plongeur (dénomination figurant sur le contrat de travail et/ou sur la fiche de paie) sont pour 47% « plongeur » et pour 23% « cuisiniers / commis de cuisine », 10% sont nommés « agent d'entretien » et autant « agent polyvalent ».

Cette différence dans la dénomination du poste vient du fait que le plongeur ne se restreint pas au lavage de la vaisselle mais participe également aux tâches de la cuisine, avec parfois le cuisinier qui fait office de plongeur.

Dans les collectivités, 31 % des « plongeurs » sont des agents d'entretien.

1. Les données suivantes se situent sur la base de 241 plongeurs.

## → Fonction de plongeur<sup>1</sup>

### Tâches incluses dans son poste

	Effectifs	%
Lavage de la vaisselle	227	94,2 %
Nettoyage des batteries de cuisine	162	67,2 %
Nettoyage de la cuisine	142	58,9 %
Épluchage de légumes	90	37,3 %
Préparation de plats froids	79	32,8 %
Aide à la cuisine	77	32 %
Nettoyage de la salle	57	23,7 %
Préparation de plats chauds	54	22,4 %
Réception de marchandises	44	18,3 %
Gestion de l'approvisionnement en produits d'entretien et nettoyage	37	15,4 %
Autres tâches	28	11,6 %
Total	241	100 %

### Autres fonctions

	Effectifs	%
Autres fonctions de cuisine	40	16,6 %
Fonctions de service	28	11,6 %
Aucune autre fonction que celle de plongeur	169	70,1 %
Autres fonctions	5	2,1 %
Total	241	100 %

Les tâches incluses dans le poste de plongeur sont assez diverses, ils participent également aux tâches en cuisine. Ainsi, ils sont 37 % à éplucher les légumes, 33 % à préparer les plats froids et à aider à la cuisine et un peu plus de 20 % à préparer les plats chauds.

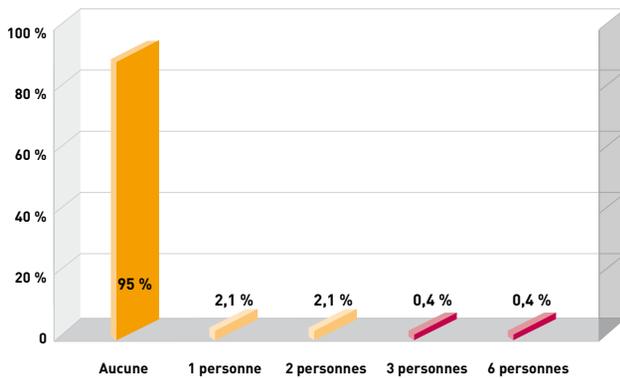
Parmi les autres tâches citées, on trouve l'encadrement du personnel d'entretien, le rangement de la vaisselle ou le nettoyage des chambres froides.

En revanche, ils ne sont que 12 % à participer aux tâches de services telles que le service au bar ou en salle.

70 % des plongeurs n'ont aucune autre fonction que celle-ci.

1. Les données suivantes se situent sur la base de 241 plongeurs.

## ➔ Nombre de subordonnés des plongeurs<sup>1</sup>

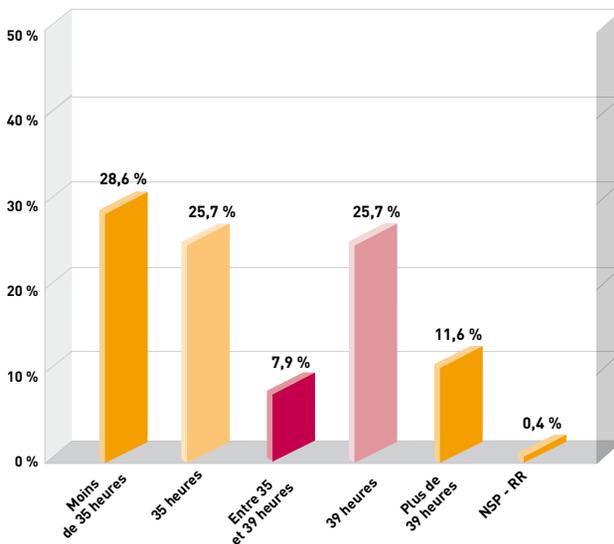


Très peu de plongeurs ont des subordonnés à encadrer. En effet, 95 % des plongeurs n'ont aucune personne sous leur responsabilité.

**En moyenne les plongeurs ont 0,1 personne sous leurs ordres.**

## ➔ Le temps de travail hebdomadaire des plongeurs<sup>1</sup>

### Temps de travail hebdomadaire

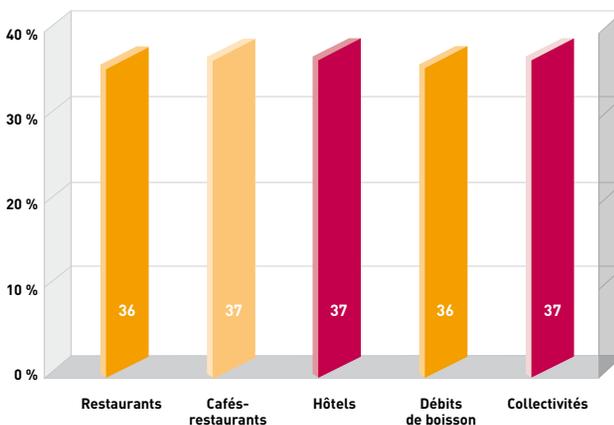


Le temps de travail des plongeurs s'établit aujourd'hui à 36 heures par semaine en moyenne avec un quart des plongeurs qui travaille 35 heures par semaine et un autre quart qui travaille 39 heures.

**En moyenne les plongeurs travaillent 36 heures par semaine.**

## ➔ Le temps de travail hebdomadaire des plongeurs selon le secteur d'activité<sup>1</sup>

### Moyenne du temps de travail par activité

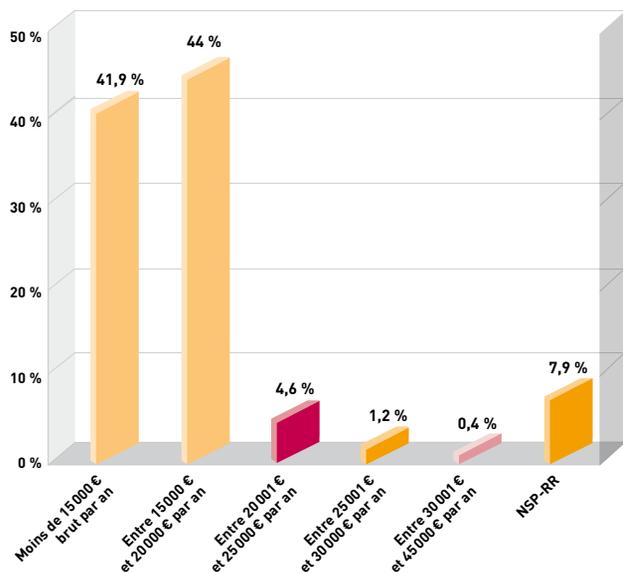


Le temps de travail hebdomadaire est à peu près similaire dans les différents secteurs d'activité.

Les plongeurs employés dans les cafés-restaurants, les hôtels et les collectivités travaillent un peu plus que la moyenne avec 37 heures par semaine.

## 2.4. Les rémunérations et les avantages en nature au poste de plongeur

### → Rémunération annuelle brute des plongeurs<sup>1</sup>



La rémunération annuelle brute des plongeurs est de 16 153 €. Seuls 6% des plongeurs gagnent plus de 20 000 € en brut annuel.

À noter que 8% des plongeurs ont refusé de répondre à la question.

La moyenne de rémunération brute annuelle est de 16 153 €.

### → La rémunération annuelle brute des plongeurs selon le secteur d'activité<sup>1</sup>

Selon le secteur d'activité

	Répondants	Moyenne
Restaurants	75	16 097
Cafés-restaurants	32	16 125
Hôtels	30	16 567
Débites de boisson	20	15 100
Collectivités	68	16 353
Total	222*	16 153

\* Sans compter les NSP (Ne Sait Pas).

Selon le nombre de subordonnés

	Répondants	Moyenne
Aucune personne	212	16 080
Une personne	3	18 167
Deux personnes	5	17 500
Trois personnes	1	17 500
Six personnes	1	17 500
Total	222*	16 153

\* Sans compter les NSP

Si l'on étudie la rémunération annuelle brute selon le secteur d'activité, on s'aperçoit que c'est dans les hôtels que les plongeurs sont les mieux rémunérés avec un salaire annuel de 16 567 €. En revanche, c'est au sein des débits de boissons que la rémunération est la plus faible avec 15 100 € bruts par an.

Les rémunérations tendent logiquement à augmenter avec le nombre de subordonnés que le plongeur doit encadrer : 16 080 € en moyenne lorsqu'on n'en a pas, à 18 167 € en moyenne (1 subordonné).

1. Les données suivantes se situent sur la base de 241 plongeurs

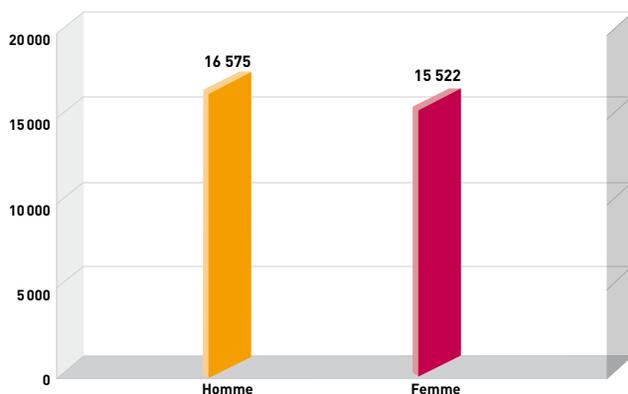
## → La rémunération annuelle brute des plongeurs selon l'âge et le sexe<sup>1</sup>

### Selon l'âge

	Répondants	Moyenne
Moins de 25 ans	37	15 338
25-29 ans	22	16 955
30-34 ans	36	16 028
35-39 ans	22	15 682
40-44 ans	37	16 608
45-49 ans	26	16 038
50-54 ans	26	16 731
55-59 ans	13	16 038
60-64 ans	1	13 500
65 ans et plus	1	17 500
NSP-RR	1	17 500
Total	222*	16 153

\* Sans compter les NSP

### Selon le sexe



À fonction égale, les hommes gagnent 7% de plus que les femmes (16 575 € contre 15 522 € en moyenne).

Les rémunérations tendent également à augmenter avec l'âge du plongeur : de 15 338 € pour les plongeurs de moins de 25 ans à 17 500 € en moyenne pour les 65 ans et plus.



## → La rémunération annuelle brute des plongeurs selon le diplôme<sup>1</sup>

Selon le niveau d'études

	Répondants	Moyenne
Aucun diplôme	79	16 158
BEP professionnel	8	15 000
BEP hôtellerie-restauration	7	15 786
CAP professionnel	17	18 029
CAP hôtellerie-restauration	20	16 350
BAC général	8	14 500
BAC professionnel	4	19 250
BAC hôtellerie-restauration	1	37 500
Maîtrise et autres BAC+4	1	13 500
NSP-RR	77	15 604
Total	222	16 153

## → Les avantages en nature des plongeurs<sup>1</sup>

Selon le type d'activité

	Restaurants	Cafés-restaurants	Hôtels	Débites de boisson	Collectivités	Total
Déjeuner pris sur place	88,2 %	90,9 %	90,6 %	90,5 %	55,7 %	78,4 %
Dîner pris sur place	71,1 %	57,6 %	78,1 %	23,8 %	15,2 %	47,7 %
Blanchisserie	40,8 %	3 %	37,5 %	9,5 %	62 %	39,4 %
Mutuelle santé ou vieillesse	7,9 %	6,1 %	21,9 %	52,4 %	50,6 %	27,4 %
Prime annuelle (de Noël, etc.)	6,6 %	3 %	12,5 %	14,3 %	34,2 %	16,6 %
13 <sup>ème</sup> mois	-	-	15,6 %	4,8 %	29,1 %	12 %
Participation	5,3 %	-	28,1 %	-	10,1 %	8,7 %
Réductions ou avantages "groupe"	3,9 %	3 %	3,1 %	-	15,2 %	7,1 %
Logement de fonction	2,6 %	3 %	3,1 %	4,8 %	1,3 %	2,5 %
Indemnités compensatrices pour les repas	1,3 %	-	9,4 %	-	-	1,7 %
Chèques restaurant	-	-	-	9,5 %	2,5 %	1,7 %
Aucun	5,3 %	3 %	-	4,8 %	11,4 %	6,2 %
NSP-RR	1,3 %	-	-	-	1,3 %	0,8 %
Autres avantages en nature	1,3 %	-	3,1 %	-	2,5 %	1,7 %
Total	76	33	32	21	79	241

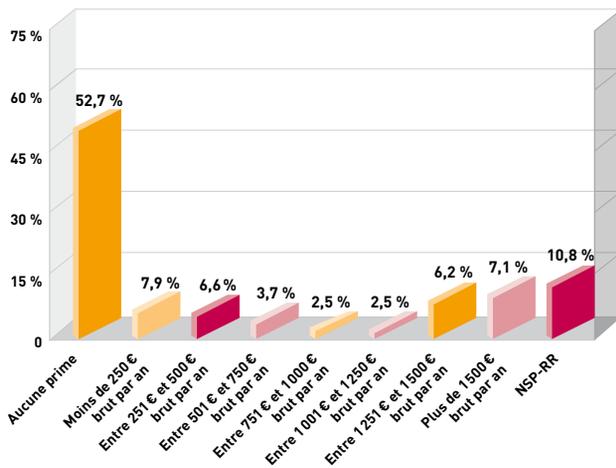
\* Attention effectifs faibles

En plus des déjeuners (78%) et des dîners (48%), 39% des plongeurs bénéficient de la blanchisserie et 27% disposent d'une mutuelle santé ou vieillesse. À noter que 6% des plongeurs seulement ne disposent d'aucun avantage en nature.

Dans les collectivités, les plongeurs sont significativement plus nombreux à bénéficier de la blanchisserie (62%), d'une mutuelle (51%), d'une prime annuelle (34%) et d'un 13<sup>ème</sup> mois (29%). Seuls les repas sur place sont des avantages en nature davantage accordés dans les CHR.

1. Les données suivantes se situent sur la base de 241 plongeurs

## → Les primes annuelles des plongeurs<sup>1</sup>



Plus de la moitié des plongeurs ne touche aucune prime annuelle de leur employeur. À noter tout de même que 7 % des plongeurs touchent une prime supérieure à 1 500 €.

**En moyenne les plongeurs touchent une prime de 565 €** (sans tenir compte des non réponses et de ceux qui ne touchent pas de prime).

Le taux de prime est de 41 % (en ne tenant pas compte des sans réponse).

## → Les primes annuelles des plongeurs selon les variables d'emploi<sup>1</sup>

### Selon le secteur d'activité

	Répondants	Moyenne
Restaurants	16	369
Cafés-restaurants	6	501
Hôtels	20	595
Débites de boisson	8	238
Collectivités	38	710
Total	88*	565

\* Hors "NSP" et "aucune prime"

L'importance de la prime est très différente en fonction du secteur d'activité. En effet, les hôtels et les collectivités sont les deux secteurs d'activités qui accordent les primes les plus conséquentes avec respectivement 710 € et 595 € en moyenne.

### Selon le nombre de subordonnés

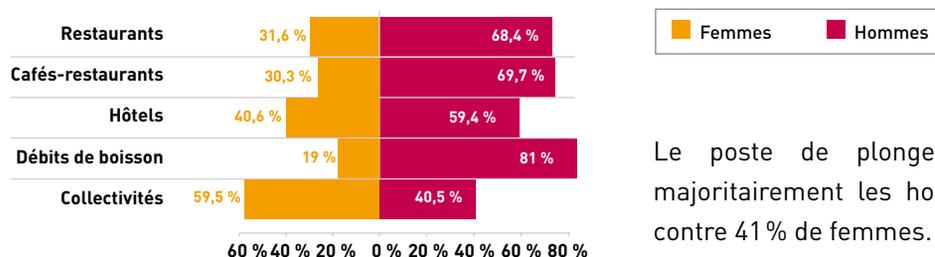
	Répondants	Moyenne
Aucune personne	80	568
Une personne	2	876
Deux personnes	5	439
Six personnes	1	276
Total	88*	565

\* Hors "NSP" et "aucune prime"

## 3.5. Le profil du poste de plongeur

### → Sexe des employés<sup>1</sup>

#### Répartition des sexes selon le secteur d'activité



Le poste de plongeur concerne majoritairement les hommes : 59 % contre 41 % de femmes.

On note que les femmes sont significativement plus nombreuses dans les établissements de collectivités (60 % contre 40 % d'hommes) alors que les hommes sont très largement majoritaires dans les débits de boissons (81 % contre 19 % de femmes).

### → Âge des employés<sup>1</sup>

#### Répartition des âges selon le secteur d'activité

	Restaurants	Cafés-restaurants	Hôtels	Débites de boisson	Collectivités	Total
Moins de 25 ans	28,9 %	15,2 %	12,5 %	19 %	3,8 %	15,8 %
25 à 29 ans	11,8 %	15,2 %	3,1 %	19 %	8,9 %	10,8 %
30 à 34 ans	21,1 %	12,1 %	9,4 %	33,3 %	8,9 %	15,4 %
35 à 39 ans	6,6 %	18,2 %	6,3 %	19 %	10,1 %	10,4 %
40 à 44 ans	11,8 %	9,1 %	18,8 %	4,8 %	26,6 %	16,6 %
45 à 49 ans	7,9 %	15,2 %	21,9 %	4,8 %	13,9 %	12,4 %
50 à 54 ans	9,2 %	12,1 %	9,4 %	-	17,7 %	11,6 %
55 à 59 ans	2,6 %	3 %	12,5 %	-	8,9 %	5,8 %
60 à 64 ans	-	-	3,1 %	-	-	0,4 %
65 ans et plus	-	-	-	-	1,3 %	0,4 %
NSP-RR	-	-	3,1 %	-	-	0,4 %
Total	76	33	32	21	79	241

Les 40-44 ans sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 17 % des plongeurs.

À noter que dans les restaurants, les moins de 25 ans sont significativement plus nombreux (29 % des plongeurs) alors que dans les collectivités ce sont les 40-44 ans qui sont les plus nombreux (27 %).

1. Les données suivantes se situent sur la base de 241 plongeurs

## ➔ Expérience professionnelle des employés <sup>1</sup>

	Effectifs - Expérience dans la vie active	%	Effectifs - Expérience dans la res- taura- tion	%	Effectifs - Expérience dans le métier	%	Effectifs - Expérience dans l'établis- sement	%
Moins de 5 ans	48	19,9 %	67	27,8 %	84	34,9 %	136	56,4 %
5 à 9 ans	12	5 %	20	8,3 %	28	11,6 %	45	18,7 %
10 à 14 ans	27	11,2 %	28	11,6 %	25	10,4 %	29	12 %
15 à 19 ans	24	10 %	22	9,1 %	21	8,7 %	12	5 %
20 à 24 ans	22	9,1 %	20	8,3 %	14	5,8 %	10	4,1 %
25 à 29 ans	18	7,5 %	9	3,7 %	8	3,3 %	4	1,7 %
30 à 34 ans	19	7,9 %	9	3,7 %	10	4,1 %	2	0,8 %
35 à 39 ans	6	2,5 %	1	0,4 %	-	-	-	-
40 à 44 ans	1	0,4 %	1	0,4 %	1	0,4 %	-	-
NSP-RR	64	26,6 %	64	26,6 %	50	20,7 %	3	1,2 %
Total	241	100 %	241	100 %	241	100 %	241	100 %

Ce tableau récapitule successivement pour l'ensemble des plongeurs la répartition des employés selon :

- le nombre d'années d'expérience professionnelle depuis le début de sa vie active
- le nombre d'années d'expérience dans le secteur de la restauration
- le nombre d'années d'expérience dans le métier actuel
- l'ancienneté dans l'établissement actuel

Près de 20 % des plongeurs ont moins de 5 années d'expérience dans la vie active. À noter cependant qu'ils sont près d'un quart à ne pas avoir répondu à la question.

Plus d'un quart a également moins de 5 années d'expérience dans la restauration, et ils sont de plus 35 % à avoir moins de 5 ans d'expérience dans le métier. Enfin, plus de la moitié des plongeurs ont peu d'ancienneté dans l'établissement (56 % ont moins de 5 ans).



## → Niveaux d'étude des employés<sup>1</sup>

### Niveaux d'étude selon le secteur d'activité

	Restaurants	Cafés-restaurants	Hôtels	Débites de boisson	Collectivités	Total
Aucun diplôme	32,9 %	30,3 %	43,8 %	42,9 %	30,4 %	34 %
BEP professionnel	5,3 %	-	-	9,5 %	2,5 %	3,3 %
BEP hôtellerie-restauration	2,6 %	12,1 %	-	4,8 %	-	2,9 %
CAP professionnel	9,2 %	6,1 %	9,4 %		12,7 %	9,1 %
CAP hôtellerie-restauration	6,6 %	15,2 %	15,6 %	9,5 %	6,3 %	9,1 %
BAC général	2,6 %	3 %	3,1 %	-	5,1 %	3,3 %
BAC professionnel	2,6 %	-	-	9,5 %	-	1,7 %
BAC hôtellerie-restauration	1,3 %	-	-	-	-	0,4 %
Maîtrise et autres BAC +4	-	-	-	-	1,3 %	0,4 %
NSP-RR	36,8 %	33,3 %	28,1 %	23,8 %	41,8 %	35,7 %
Total	76	33	32	21	79	241

Plus d'un tiers des plongeurs n'a aucun diplôme et près de 10 % ont soit un CAP professionnel soit un CAP en hôtellerie-restauration. À noter que près de 35 % des établissements interviewés n'ont pas répondu à la question.

## → Évolution de carrière<sup>1</sup>

### Évolution de carrière selon le secteur d'activité

	Restaurants	Cafés-restaurants	Hôtels	Débites de boisson	Collectivités	Total
Un restaurant, brasserie, pizzeria, café ou bar indépendant	38,2 %	39,4 %	37,5 %	28,6 %	22,8 %	32,4 %
Un autre employeur du privé	11,8 %	12,1 %	12,5 %	14,3 %	19 %	14,5 %
Un autre employeur du public	2,6 %	-	-	-	24,1 %	8,7 %
Un hôtel ou un hôtel restaurant indépendant	2,6 %	3 %	9,4 %	19 %	2,5 %	5 %
Une Société de Restauration Collective	1,3 %	3 %	-	4,8 %	1,3 %	1,7 %
Un groupe ou une chaîne d'hôtellerie ou de restauration	-	3 %	-	-	-	0,4 %
Aucun, c'est son premier emploi salarié	19,7 %	24,2 %	6,3 %	19 %	7,6 %	14,5 %
NSP-RR	23,7 %	15,2 %	34,4 %	14,3 %	22,8 %	22,8 %
Total	76	33	32	21	79	241

32% des plongeurs ont travaillé précédemment dans un restaurant, une brasserie ou une pizzeria indépendant(e). De plus, ils sont près de 15% pour qui cet emploi de plongeur correspond à un premier emploi.

1. Les données suivantes se situent sur la base de 241 plongeurs

## Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning the width of the page.



L'Observatoire >>  
de l'Hôtellerie et la Restauration

---

OPCA Fafih  
Observatoire de l'Hôtellerie et la Restauration  
3, rue de la Ville l'Évêque  
75008 Paris  
Tél. : 01 40 17 20 20 - Fax : 01 40 17 20 24  
observatoire@fafih.com

**Pour en savoir plus :**  
**[www.fafih.com](http://www.fafih.com)**

---